

DÉCISION DU PRÉSIDENT N° 2023-030-AGDP

Objet : Fourniture et pose d'un digicode à l'entrée du bâtiment en location situé au n°13 rue Diderot à Agen

Nomenclature : 1.1 Marchés publics

Nous, Jean-Marc CAUSSE, Président de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article « L 5211-10 »,

VU, la Délibération du Comité Syndical en date du 27 juillet 2020, déposée en Préfecture le 29 juillet 2020, donnant certaines délégations au Président,

VU, l'article 1^{er}, 4^{ème} alinéa de cette Délibération, relatif à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés négociés sans publicité ni mise en concurrence préalables jusqu'à 39 999 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU, l'article « R.2122-8 » du Code de la Commande Publique,

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir et de poser un digicode au niveau de la porte d'entrée du bâtiment situé au n° 13 rue Diderot à Agen, loué par TE 47,

VU, le devis présenté par la société Spie,

DÉCIDONS

ARTICLE 1 :

En application de l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique, il est décidé de passer un marché public sans publicité ni mise en concurrence préalables, portant sur la fourniture et la pose d'un digicode au niveau de la porte d'entrée du bâtiment en location situé au n° 13 rue Diderot à Agen, avec la société SPIE, sise ZI Jean Malèze – 47240 BON-ENCONTRE.

ARTICLE 2 :

Le montant total de cette prestation s'élève à 1 314,64 € HT.

ARTICLE 3 :

Cette dépense est prévue au budget 2023.

A AGEN, le 13 février 2023

LE PRÉSIDENT,



Jean-Marc CAUSSE